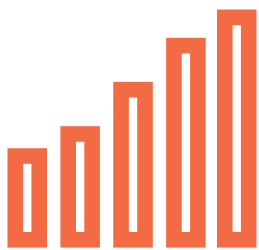


# Inauguration piste d'examen du permis de conduire pour les motards

5 avril 2024



**sensibiliser**



**prévenir**



**contrôler**



**sanctionner**



# Éducation routière

Une nouvelle piste d'examen du permis de conduire des catégories deux-roues motorisés est ouverte à Saint-Martin-Bellevue sur la commune de Fillière.



La direction départementale des territoires (DDT) est chargée de l'organisation des examens du permis de conduire des catégories deux-roues motorisés, sur le département de la Haute-Savoie.

L'accès au permis de conduire motocyclettes revêt une importance toute particulière, tant pour l'insertion sociale que professionnelle, en particulier dans notre département. En effet, les routes de Haute-Savoie attirent un grand nombre de conducteurs de deux-roues motorisés. Au-delà d'une utilisation loisir, beaucoup de travailleurs choisissent de passer leur permis de conduire deux-roues afin de faciliter leurs trajets professionnels.

## Un partenariat État/Conseil départemental

La DDT bénéficiait, jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2023, d'une convention de mise à disposition d'une piste avec la mairie d'Épagny Metz-Tessy pour l'organisation de ces examens.

Afin de pouvoir maintenir cet outil de travail sur le bassin annécien, le Conseil départemental de la Haute-Savoie a mis à disposition de la DDT un délaissé de voirie, le long de la route départementale 1201 à Saint-Martin-Bellevue sur la commune de Fillière, pour y créer une nouvelle piste d'examen.



A l'automne 2023, des travaux de réfection et de marquage de la piste ont été réalisés en partenariat entre l'État et le Département pour un montant de 66 000 €.

## Quelle utilisation ?

Depuis le 29 novembre 2023, cette piste est utilisée pour le déroulement des épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire motocyclettes, organisées par la cellule éducation routière de la DDT.

En dehors des horaires de ces examens, la piste est mise à disposition de quelques motos-écoles du bassin annécien pour l'apprentissage de la conduite motocyclette de leurs élèves.



Piste d'examen motocyclistes : 130 m x 6 m

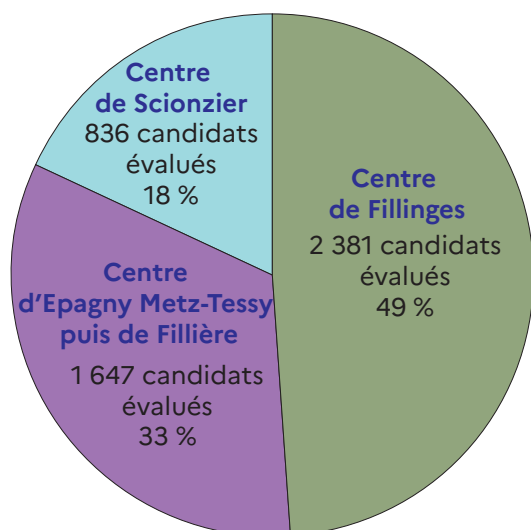
## Quelles épreuves pour obtenir son permis de conduire motocyclette ?

Pour obtenir le permis de conduire motocyclettes catégories A1 (motos de 125 cm<sup>3</sup> maximum à partir de 16 ans) ou A2 (motos de 47,5 chevaux maximum pour les usagers majeurs), les candidats doivent passer et réussir trois épreuves successives :

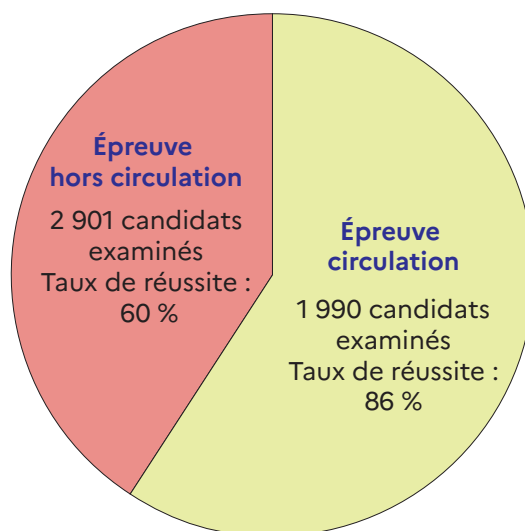
- une épreuve théorique générale motocyclette (ETM) : créée le 1<sup>er</sup> mars 2020, il s'agit de 40 questions d'examen portant sur le Code de la route, spécifiques pour le permis motocyclettes.
- une épreuve hors-circulation, dite « plateau » : d'une durée de 10 minutes, il s'agit d'un parcours unique de 6 manœuvres à enchaîner par le candidat.
- une épreuve en circulation : d'une durée de 40 minutes, elle évalue huit domaines de compétence (utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité).

**En 2023, en Haute-Savoie, 3 centres d'examens motocyclettes pour un taux de réussite de 71 %**

Répartition des candidats par centre d'examen



Le permis motocyclette



### Les chiffres clés de l'éducation routière en 2023

- 5 centres d'examen répartis sur le département
- 15 inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR)
- 16 438 examens B (voiture) effectués : 57 % de taux de réussite
- **4 891 examens motocyclettes effectués : 71 % de taux de réussite**
- 3 089 examens poids lourds effectués



# Deux-roues motorisés : A moto, le plus grand danger, c'est de penser qu'il n'y en a pas !



En 2023, en Haute-Savoie :

- 10 motards sont décédés
- les motards représentent moins de 5 % du trafic mais 26 % des tués (22 % en France métropolitaine).

## QUELQUES CHIFFRES EN HAUTE-SAVOIE\*

Les motards représentent moins de 5 % du trafic routier mais près de 24 % des personnes tuées sur la route.

5%  
DU TRAFIC

24%  
DES MORTS

Plus de 2/3 des accidents mortels à moto ont lieu en rase campagne, 9 sur 10 surviennent de jour, 9 sur 10 par beau temps.



82 % des accidents mortels ont lieu entre mars et septembre.



4 accidents mortels sur 10 ont lieu le samedi ou le dimanche.



À moto, un impact à 50 km/h équivaut à une chute de 10 mètres de hauteur.



1 tué sur 5 à moto a moins de 2 ans de permis.



La population des motards (titulaires du permis A), c'est : 88 % d'hommes et 12 % de femmes

88%  
D'HOMMES

12%  
DE FEMMES

Parmi les victimes, 10 % sont des femmes, dont 60 % sont passagères.

Entre 2018 et 2022 : 51 motards ont perdu la vie sur les routes de notre département.

Motards vulnérables...

... mais responsables :

25 %  
des accidents corporels  
24 % des tués

Les motards sont responsables à 71 % des accidents mortels dans lesquels ils sont impliqués (100 % lorsqu'ils sont seuls en cause et 55 % lors d'accident mortels avec un tiers).

Les principales causes des accidents mortels sont :

- la vitesse : 39 %
- la conduite après usage de substances psychoactives : 14 % avec alcool et 14% avec stupéfiants
- les dépassements dangereux : 6 %

Les jeunes de 15 à 24 ans représentent 20 % des tués en deux-roues motorisés, alors qu'ils ne représentent que 11 % de la population.

Les 18-34 ans représentent 37 % des tués en moto, alors qu'ils ne représentent que 20 % de la population du département. 33 % des tués en moto le sont lors d'un trajet domicile travail.

Afin de réduire l'accidentologie des deux-roues motorisés, les services de l'État, les collectivités locales et les associations agissent.

## Renforcer la maîtrise de la conduite

### ■ Formations continues des motards

#### • Les journées «Trajectoires et maniabilité»



Ces journées destinées aux motards du département se déroulent habituellement au printemps.

L'association "Motard avant tout" (MAT), en partenariat avec l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR), le conseil départemental et la coordination sécurité routière, organise chaque année 4 journées «**Trajectoires et maniabilité**» (en 2024 : les week-ends du 6, 7 et 13, 14 avril).

Plus de 220 conducteurs et passagers de deux-roues motorisés peuvent ainsi bénéficier de ces stages de perfectionnement à la conduite.

Des contrôles de l'état des machines et des équipements de sécurité individuels à la maniabilité des véhicules sur plateau, des balades encadrées par les motards de la gendarmerie aux ateliers de "moto et sécurité", ces quelques rappels, nécessaires, permettront aux conducteurs d'optimiser leur lecture de la route en maîtrisant les bonnes trajectoires.

#### • 3 journées de perfectionnement à la conduite

La coordination sécurité routière, en partenariat avec l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) de la gendarmerie nationale et la direction interdépartementale de la police nationale (DIPN), organise 3 journées pour échanger sur les bonnes pratiques, sur les trajectoires de sécurité et l'amélioration de la maniabilité pour les jeunes pilotes, notamment avant l'été :



- samedi 25 mai et lundi 3 juin 2024 : « **Maniabilité dynamique et conduite** » avec les motards de la DIPN74
- dimanche 2 juin 2024 : « **Traj' en Yaute** » avec les motards de l'EDSR
- **Des initiations spéciales jeunes à la conduite de deux-roues motorisés avec la piste CRS/Attitude prévention**

En 2023, la piste d'éducation routière CSR/Attitude prévention a accueilli, pendant une semaine, 380 lycéens et collégiens, à Cluses, pour les sensibiliser aux règles d'une conduite en toute sécurité. Cette opération a été financée dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDSAR) 2023.

Au programme, pour chaque participant :

- **une partie théorique** avec un rappel des règles du Code de la route, des spécificités du deux-roues motorisé mais également, après une séance en home trainer (un simulateur de moto fixe destiné à la découverte de ses commandes et de leur utilisation).
- **une partie pratique** d'abord avec une moto double commande puis seul sur une piste fermée.





**AIRBAG MOTO**

**À MOTO,  
FAITES COMME LES PROS,  
PORTEZ UN AIRBAG**

SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES



# L'airbag protège les organes vitaux en cas d'accident



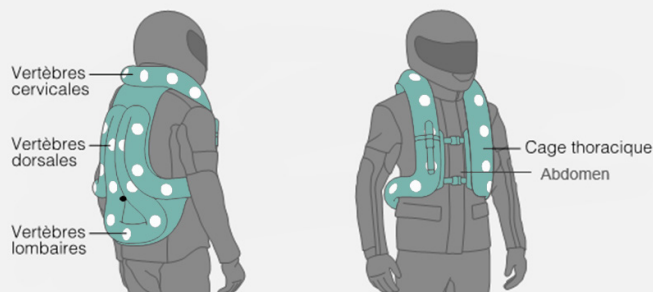
Les motards ont pour seule carrosserie leurs équipements et paient chaque année un trop lourd tribut à la mortalité routière.

En 2023, en France, 707 usagers de deux-roues motorisés ont perdu la vie, représentant 22 % des tués comme en 2022, pour moins de 5 % du trafic motorisé.

En 2023, en Haute-Savoie, le bilan s'élevé à 10 tués (14 en 2022 soit une baisse de 29 %), 107 blessés légers (86 en 2022 soit une hausse de 24 %), 89 blessés graves (87 en 2019 soit une hausse de 2 %) pour un total de 171 accidents (180 en 2022 soit -5 %). (données provisoires 2023 - ODSR74)

PLUS DE **75%** DES MOTARDS GRIÈVEMENT BLESSÉS DANS UNE CHÛTE LE SONT À L'ABDOMEN, AU THORAX OU À LA COLONNE VERTÉBRALE.

## PARTIES DU CORPS PROTÉGÉES PAR UN GILET AIRBAG EN CAS DE CHÛTE



Le 2 avril 2019, la Sécurité routière signait, avec 9 organismes professionnels spécialistes de l'éducation routière et des deux-roues motorisés, une charte de partenariat visant à protéger la vie de leurs usagers en favorisant l'acquisition et le port de l'airbag moto.

### Un investissement sur le long terme

L'airbag est aujourd'hui disponible à partir de 400 €, un investissement qui peut être mis en parallèle avec le prix d'achat de certaines vestes. De plus, certains assureurs proposent des réductions et le remboursement intégral du gilet s'il est abîmé. Les achats groupés, notamment à travers les clubs, sont aussi un excellent moyen d'acquisition à moindre coût.

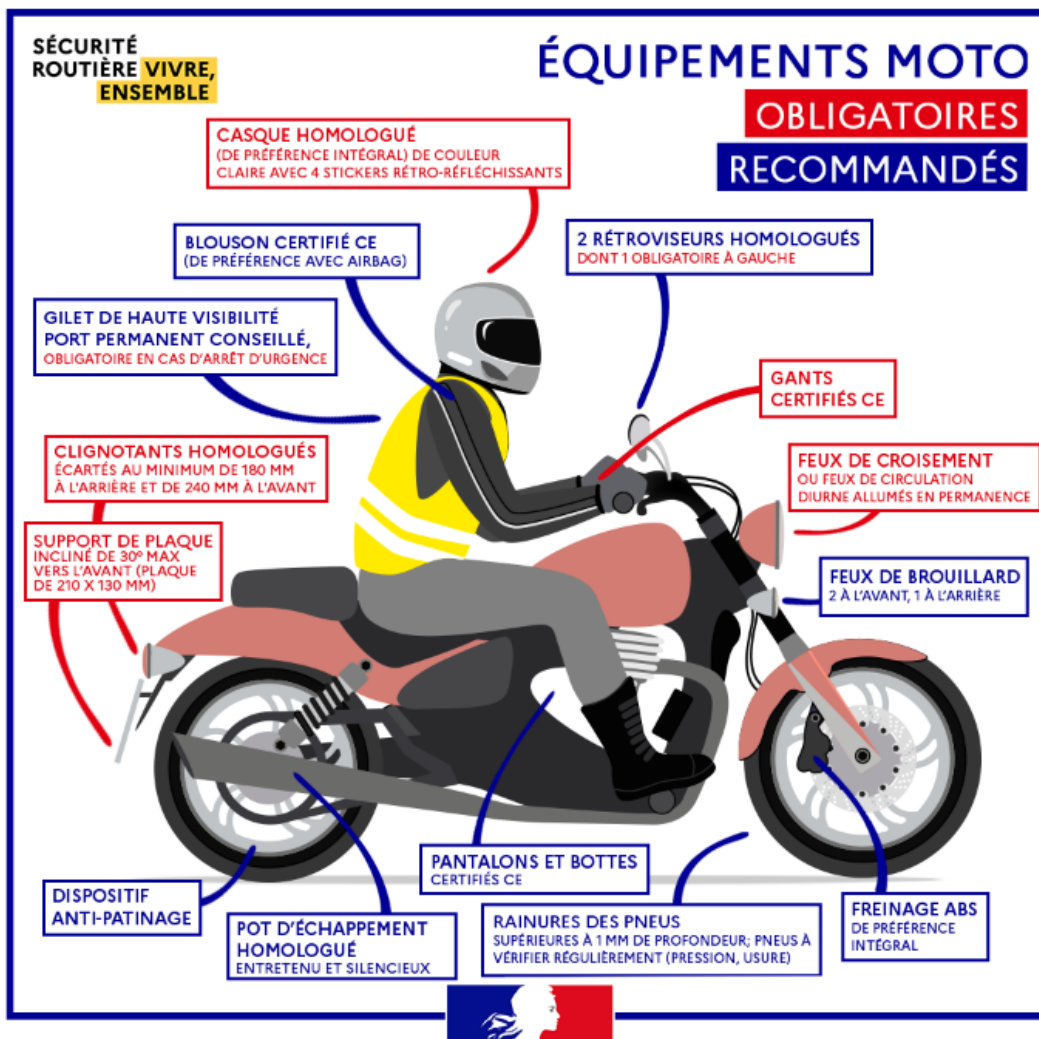
### Un équipement plébiscité par les pros

En compétition, l'airbag est imposé aux pilotes des grands prix moto, quelle que soit leur catégorie. Sur la route, il équipe les motards de la police, de la gendarmerie et des douanes, ainsi que de nombreuses moto-écoles. Être muni d'un airbag ne dispense pas d'être prudent et de s'équiper du matériel de base : les bottes, le blouson, le pantalon et, bien sûr, le casque et les gants, obligatoires.



La coordination sécurité routière dotera les motards de Haute-Savoie de 8 airbags dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2024 lors de leur participation aux différentes actions de sensibilisation organisées d'ici la fin juin 2024.

## Rouler à moto en toute sécurité





# Contrôle technique pour les deux-roues motorisés



Il sera mis en place progressivement à partir du 15 avril 2024

Comme l'impose la directive européenne 2014/45/UE à tous les États membres de l'Union, un contrôle technique pour les motos et scooters doit être effectif en France. Un arrêté publié au Journal officiel le 24 octobre 2023 indique le calendrier de mise en application du contrôle technique obligatoire pour les deux-roues, trois-roues et quadricycles motorisés. Sa mise en place est échelonnée selon l'ancienneté des véhicules, afin d'éviter un encombrement au sein des centres de contrôle.

## Quels sont les véhicules concernés ?

Le contrôle technique périodique obligatoire s'appliquera à partir du 15 avril 2024 aux véhicules de catégorie L. Ainsi, sont notamment concernés :

- les cyclomoteurs ;
  - les motos ;
  - les scooters ;
  - les tricycles à moteur ;
  - les quadricycles légers et lourds.
- **si votre véhicule a été immatriculé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017**, son premier contrôle sera à réaliser au plus tard le 31 décembre 2024. Si votre véhicule a par ailleurs été mis en circulation avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et que la date anniversaire de sa première mise en circulation est avant le 15 avril 2024, ce contrôle sera à effectuer entre le 15 avril et le 14 août 2024 ;
  - **si votre véhicule a été immatriculé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2019**, son premier contrôle devra être réalisé en 2025 ;
  - **s'il a été immatriculé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2021**, son premier contrôle devra être réalisé en 2026 ;
  - **si votre véhicule a été immatriculé après le 1<sup>er</sup> janvier 2022**, il faudra effectuer son premier contrôle technique dans les 4 ans et demi à 5 années qui suivent sa mise en circulation.

**La durée de validité de ce contrôle technique sera de trois ans.**



Les motos utilisées dans le cadre de compétitions sportives, et appartenant à une personne titulaire d'une licence délivrée par une fédération sportive, ne sont pas concernées par la mise en place de ce contrôle technique.



## Où se rendre pour effectuer le contrôle technique ?

Certains centres de contrôle déjà agréés pour l'inspection des véhicules légers ou des véhicules lourds pourront bénéficier d'une extension de cet agrément entre le 15 avril 2024 et le 14 avril 2025, leur permettant d'inspecter les motos. Ils devront posséder au moins l'une des qualifications requises pour ce contrôle.

Ensuite, pour le contrôle de votre véhicule, il faudra vous rendre dans un centre de contrôle ayant reçu l'agrément du préfet de son département d'implantation.

Il sera donc nécessaire de vous renseigner auprès des centres de contrôle afin de savoir s'ils sont habilités à inspecter votre véhicule.

## Comment se déroulera le contrôle technique ?

Lors du contrôle technique, le technicien vérifiera différents points de contrôle relatifs notamment aux fonctions suivantes :

- équipements de freinage ;
- direction (volant, guidon, colonne) ;
- visibilité ;
- feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques ;
- essieux, roues, pneus, suspension ;
- nuisances (émissions sonores et de polluants à l'échappement ; vérification de l'absence d'une fuite excessive d'un liquide autre que de l'eau, susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route...).



# Un Monsieur Moto en Haute-Savoie



Depuis le 25 janvier 2023, la coordination sécurité routière est renforcée avec la nomination d'un Monsieur Moto 74, Stéphane Levamis

**Ancien chef du détachement Moto de la CRS n°6 et ancien intervenant départemental de la sécurité routière (IDSR), Stéphane Levamis est le référent sécurité routière pour les deux-roues motorisés dans notre département, plus communément appelé Monsieur Moto 74.**

## Ses missions

Son rôle est de promouvoir la conduite des deux-roues motorisés, en prenant en compte la sécurité de chaque motard et de chaque scootériste, de promouvoir les équipements de sécurité individuels, qu'ils soient obligatoires ou non (casques, gants, chaussures montantes, pantalon et veste renforcées, gilet airbag), mais également d'améliorer la prise en compte des spécificités des deux-roues motorisés dans les aménagements des infrastructures auprès des gestionnaires de voirie mais aussi des autres usagers.

A l'écoute de tous les usagers, mais plus particulièrement des motards, vous pouvez contacter Monsieur Moto 74 par courriel à l'adresse suivante :

[ddt-moto@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddt-moto@haute-savoie.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Inauguration piste d'examen du permis de conduire pour les motards

Contact presse :

Bureau de la Représentation et de la Communication de l'État

tél : 04 50 33 60 58

portable : 06 78 05 98 53

courriel : [pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)

Contact technique :

Cellule éducation routière

Éléonore Richard tél : 04 50 33 78 80

courriel : [ddt-stem-cer@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddt-stem-cer@haute-savoie.gouv.fr)

Site internet des services de l'État

[www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)